



## Esprits solidaires – sur la Terre comme en Mer ...

Dr Bénédicte Halba, présidente de l'IRIV ([www.iriv.net](http://www.iriv.net)), décembre 2022

*Bénédicte Halba dirige un Institut de recherche (iriv) qui intervient sur le thème de la migration depuis 2003 et propose un club à la Cité des Métiers pour valoriser un parcours migratoire depuis 2012.*

Selon Aristote, « Il y a trois sortes d'hommes : les vivants, les morts et ceux qui vont à la mer »<sup>1</sup>. La note du cabinet de conseil KPMG rappelle que le principe fondateur du droit maritime est la solidarité. Il est aussi au cœur d'enjeux géopolitiques

Quand on tape « droit maritime » ou « droit de la mer » sur un moteur de recherche, la solidarité n'est pas le mot qui apparaît en premier. On trouve la définition des règles sur l'utilisation des espaces maritimes par les sujets de droit (personnes physiques ou morales) avec la liste des droits et devoirs des Etats dans ces espaces (navigation, exploitation des ressources économiques, protection du milieu marin...). La Convention de Genève signée en 1958 a codifié pour la première fois le droit de la mer par quatre textes qui combinent économie et géographie où l'on évoque « mer territoriale », « haute mer », « plateau continental » et enfin « pêche et conservation des ressources biologiques ». La Convention des Nations Unies (1982) signée à Montego Bay (Jamaïque) compartimente à nouveau l'espace maritime en eaux archipélagiques, zones économiques exclusives, détroits navigables et fonds des mers.

Le principe de solidarité en droit maritime est l'obligation d'assistance (KPMG, 2018) – « tout navire a l'obligation de se porter au secours lorsque leur vie est menacée, des équipages et passagers des bâtiments auxquels il est susceptible d'apporter son aide. » Cette obligation est apparue en droit international à la veille de la Première guerre mondiale par la Convention internationale sur la Sauvegarde de la vie humaine en mer (Convention SOLAS, 1914) signée à l'époque par 13 pays à Londres. Elle est valable en toutes circonstances, en temps de paix ou de guerre, et en tous lieux, eaux territoriales ou haute mer. L'assistance aux personnes n'est pas rémunérée ; son non-respect expose les capitaines à des sanctions pénales.

La note du cabinet KPMG de 2018 est très optimiste en affirmant que le principe de solidarité qui régit depuis plusieurs siècles la vie en mer serait un exemple pour le droit terrestre et que le droit maritime serait en passe de donner l'exemple. En mer comme sur terre, la solidarité est à géométrie variable. L'incident diplomatique qui a opposé la France et l'Italie en novembre 2022 est assez édifiant. Le gouvernement italien arrivé au pouvoir en septembre 2022 avec des représentants de partis affichant une politique anti-migration<sup>2</sup> ont refusé que le navire humanitaire de l'ONG SOS Méditerranée puisse accoster dans un port italien. Le gouvernement français a donc accueilli les 234 personnes secourues par le bateau ambulance en Méditerranée, 189 rescapés, soit tous les adultes placés dans une « zone d'attente » fermée,

---

<sup>1</sup> Citation citée par une note de KPMG « La solidarité : principe fondateur du droit maritime », 7 décembre 2018-  
<https://home.kpmg/fr/fr/home/insights/2018/12/decryptages-solidarite-principe-droit-maritime.html> (téléchargé le 18 novembre 2022)

<sup>2</sup> Giorgia Meloni et Fratelli d'Italia

ont été interrogés par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).<sup>3</sup> Le gouvernement italien a reçu le soutien de députés français élus en juin 2022 dans un groupe tout aussi hostile à une politique d'accueil et de migration<sup>4</sup>. Une de ces députés s'est même émue que l'association française « Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) ne se transforme en SOS Méditerranée.

Ce n'est pas la première fois que des personnes migrantes, victimes de guerre ou de persécutions dans leurs pays, et souvent tombées sous la coupe de réseaux criminels pendant leur parcours migratoire (passeurs qui n'hésitent pas à les abandonner en pleine mer), sont instrumentalisées par des gouvernements sans scrupules – Biélorussie à la frontière polonaise (automne 2021), Turquie à la frontière grecque...

Les ministres de l'Intérieur de l'UE se réunissent le 25 novembre 2022 à Bruxelles pour discuter de la politique migratoire après la crise franco-italienne. La France réclame des « initiatives européennes » pour « un meilleur contrôle des frontières extérieures et des mécanismes de solidarité ». Le nouveau Pacte européen pour l'asile et la migration en discussion est un sujet sensible qui suscite beaucoup de réticences de la part de beaucoup de pays européens qui n'étaient jusqu'à présent pas concernés directement parce que leur géographie les protégeait - pays non frontaliers des grandes routes migratoires des Balkans et de Méditerranée.

Les temps changent. L'agression russe contre l'Ukraine le 24 février 2022 a bousculé les enjeux géopolitiques en Europe. Les pays proches ou frontaliers de la Russie (pays baltes, Pologne, Finlande, Roumanie...) mais aussi les pays européens voisins de pays menacés par la Russie (Ukraine, Moldavie, Géorgie...) sont à présent directement concernés par des arrivées massives de réfugiés qui ne savent pas quand ils pourront rentrer. On assiste à une autre forme de géométrie variable des politiques d'accueil des réfugiés mais cette fois liée au profil et pays d'origine des réfugiés – la Pologne est le pays qui a accueilli le plus d'Ukrainiens alors qu'elle était ouvertement hostile à l'accueil de réfugiés venus de pays du Sud (Syriens, Afghans, Kurdes d'Irak et d'autres pays...).

Le principe de solidarité, en mer comme sur terre, devrait être intangible, universel et inconditionnel. Si les raisons morales ou de générosité ne sont pas assez convaincantes pour certains Européens, soyons pragmatiques. D'un point de vue économique, les besoins de main d'œuvre dans une Europe vieillissante, et perturbée après deux années de pandémie ; sont immenses. De nombreux secteurs d'activité peinent à recruter, de nombreux chefs d'entreprise des pays de l'Union européenne le constatent et encouragent une politique migratoire plus ouverte, en particulier une régularisation des travailleurs sans papiers pour les métiers en tension.

Faisons le pari de la générosité et de la solidarité, peu importe les raisons...L'Union européenne a tout à y gagner – le Royaume-Uni et les effets désastreux du Brexit<sup>5</sup> ont montré de manière assez éclatante qu'il était à la fois risqué et anachronique de « *Bowling alone* »...

---

<sup>3</sup> Article publié par le journal Le Point -[https://www.lepoint.fr/politique/ocean-viking-l-elysee-denonce-un-vilain-geste-de-la-part-de-rome-18-11-2022-2498291\\_20.php](https://www.lepoint.fr/politique/ocean-viking-l-elysee-denonce-un-vilain-geste-de-la-part-de-rome-18-11-2022-2498291_20.php) (téléchargé le 18/11/2022)

<sup>4</sup> Marine le Pen et le Rassemblement national

<sup>5</sup> Les défenseurs du Brexit ont en particulier instrumentalisé de manière mensongère et caricaturale le thème de la migration (même intracommunautaire, la communauté polonaise a fait l'objet de nombreuses critiques)